



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 11 du 5 novembre 2015

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement BPI-Groupe

Sommaire général

	Pages
Direction générale des entreprises	
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 23 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN).....	1
Arrêté du 9 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	2
Direction générale des finances publiques	
Arrêté du 14 octobre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de la Loire et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace	3
Direction générale de l'INSEE	
Arrêté du 18 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 6 février 2015 portant composition du comité technique de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du comité technique de service central de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	4
Circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises	6
Direction des affaires juridiques	
Arrêté du 12 octobre 2015 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics	8
Contrôle général économique et financier	
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier.....	9
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier.....	10
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du contrôle général économique et financier	11
Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Fondations d'utilité publique » du service du contrôle général économique et financier	12
Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » du service du contrôle général économique et financier	13
Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	
<i>École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne</i>	
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	14

École nationale supérieure des mines d'Alès

Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	15
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	16
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	17
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	19
Arrêté du 6 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	20
Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	21
Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	22
Arrêté du 8 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	25

École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	26
Arrêté du 29 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	27

École nationale supérieure des mines de Douai

Arrêté du 27 août 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai.....	28
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai.....	29

École nationale supérieure des mines de Nantes

Arrêté du 25 août 2015 portant nomination de la directrice adjointe chargée de la recherche à l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....	30
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....	31
Arrêté du 12 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....	32
Arrêté du 13 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité « ingénierie logicielle », en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire.....	36

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Décision du 14 octobre 2015 portant délégation de signature.....	38
---	----

Sommaire chronologique

	Pages
25 août 2015	
Arrêté du 25 août 2015 portant nomination de la directrice adjointe chargée de la recherche à l'École nationale supérieure des mines de Nantes	30
27 août 2015	
Arrêté du 27 août 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai	28
18 septembre 2015	
Arrêté du 18 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 6 février 2015 portant composition du comité technique de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du comité technique de service central de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques	4
23 septembre 2015	
Arrêté du 23 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN).....	1
28 septembre 2015	
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	14
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	15
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	26
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai	29
Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes	31
29 septembre 2015	
Arrêté du 29 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux.....	27
1^{er} octobre 2015	
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier.....	9
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier	10

	Pages
Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du contrôle général économique et financier.....	11
5 octobre 2015	
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	16
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	17
Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	19
6 octobre 2015	
Arrêté du 6 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	20
7 octobre 2015	
Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	21
Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	22
8 octobre 2015	
Arrêté du 8 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès.....	25
9 octobre 2015	
Arrêté du 9 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.....	2
12 octobre 2015	
Arrêté du 12 octobre 2015 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics.....	8
Arrêté du 12 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes.....	32
13 octobre 2015	
Arrêté du 13 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité « ingénierie logicielle », en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire.....	36
14 octobre 2015	
Arrêté du 14 octobre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de la Loire et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace.....	3
Décision du 14 octobre 2015 portant délégation de signature.....	38

16 octobre 2015

Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Fondations d'utilité publique » du service du contrôle général économique et financier	12
Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » du service du contrôle général économique et financier	13
Circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises	6

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 23 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique de la teinture et du nettoyage (CTTN)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut des centres techniques industriels;
Vu le décret du 26 août 1958 fixant les statuts du Centre technique de la teinture et du nettoyage,
institut de recherche sur l'entretien et le nettoyage,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du centre technique de la teinture et du nettoyage:

Au titre des représentants des chefs d'entreprise:

- M. Jean-Paul BESSON.
- Mme Angélique BOUDIGNON.
- M. François-Marie GRAU.
- M. Lionel GUÉRIN.
- Mme Pascale FLORANT.
- M. Thomas LABRUNYE.
- M. Pierre LETOURNEUR.
- M. Thierry MORELLON.
- M. Robert ROUX.

Au titre du personnel technique:

- M. Daniel BOREL.
- M. Pierre DAENINCK.
- Mme Marie-Cécile DEMONCHY.
- M. Christophe ROHART.

En tant que personnalité représentant la direction générale de l'offre de soins:

- Mme Laurence BRÛLÉ.

En tant que personnalité représentant l'éducation nationale:

- Mme Michèle FAYARD-ROUGON.

En tant que personnalités choisies en raison de leur compétence:

- M. Jérôme MARCILLOUX.
- M. Frédéric WHECHLER.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 23 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'industrie,
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 9 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration
du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 48-1228 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels, modifiée par l'ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959;

Vu l'arrêté du 27 juin 1962 portant transformation du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses en centre technique industriel;

Vu l'arrêté du 10 avril 2015 portant nomination au conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre technique de l'industrie des papiers, cartons et celluloses au titre de représentants des chefs d'entreprises:

M. Darmon David, en remplacement de M. Jeauneau Christophe, démissionnaire.

M. Avazzeri Olivier, en remplacement de M. Bonvalet Laurent, démissionnaire.

Article 2

Le chef du service de l'industrie de la direction générale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 9 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service de l'industrie
de la direction générale des entreprises,*
C. LEROUGE

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 14 octobre 2015 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de la Loire et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Py (Véronique) est nommée commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables des Pays de la Loire, en remplacement de Mme Roger (Danielle).

Article 2

M. Houteer (Bernard) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Alsace, en remplacement de M. May (Jean-Yves).

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 octobre 2015.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 18 septembre 2015 modifiant l'arrêté du 6 février 2015 portant composition du comité technique de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques et du comité technique de service central de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques paritaires dans les administrations et les établissements publics de l'État;

Vu l'arrêté du 9 juin 2011 modifié portant création et organisation générale des comités techniques au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 4 décembre 2014 pour l'élection des représentants du personnel au comité technique de service central de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques;

Vu la décision de l'organisation syndicale CFDT du 31 août 2015 désignant ses représentants,

Arrêtent:

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 6 février 2015 susvisé est modifié comme suit:

« Le comité technique de réseau de l'Institut national de la statistique et des études économiques comprend:

b) En qualité de représentants du personnel

Au titre du syndicat CFDT

Titulaires

M. Henri MONS.
Mme Nathalie WACH.

Suppléants

M. Eric HENRY.
M. Jannick RIVIERE. »

Article 2

Le reste de l'arrêté est inchangé.

Article 3

Le secrétaire général de l'INSEE est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 septembre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
Le secrétaire général,
A. BAYET

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises

Mots clés : charge administrative – enquêtes statistiques – petites entreprises.

Référence : loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, notamment son article 7.

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique à Mesdames et Messieurs les responsables de la mise en œuvre des enquêtes statistiques.

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la mesure de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les entreprises de moins de 10 salariés, proposée par le conseil de simplification pour les entreprises, en octobre 2014. Les responsables de la mise en œuvre des enquêtes statistiques obligatoires trouveront ci-après des précisions relatives aux conditions sous lesquelles les dirigeants des entreprises de moins de 10 salariés au 31 décembre de l'année antérieure pourront ne pas répondre, lors d'une seconde sollicitation dans l'année courante, au questionnaire détaillé d'une enquête obligatoire de la statistique publique, hors enquêtes en lien avec un règlement européen.

Le champ des enquêtes concernées

Par enquête statistique, il est entendu une opération de collecte d'informations sur un thème spécifique une année donnée. Une même enquête peut ainsi impliquer de multiples interrogations une même année (cas des enquêtes mensuelles, trimestrielles, semestrielles...). Sont incluses dans le champ de cette circulaire toutes les enquêtes obligatoires de la statistique publique parues au *Journal officiel*, à l'exception de celles qui sont liées directement à un règlement européen tel qu'énoncé dans leur description par le comité du label de la statistique publique (la liste des enquêtes concernées est accessible sur le site web du CNIS), des enquêtes portant sur la création des entreprises et des enquêtes réalisées en réponse à une demande de la Commission européenne.

Le champ des entreprises concernées

Les entreprises bénéficiant de cette mesure sont les entreprises de moins de 10 salariés au 31 décembre de l'année précédant l'interrogation, à l'exception de celles dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan l'année précédant l'interrogation est supérieur à 2 millions d'euros ou celles qui font partie d'un groupe dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan l'année précédant l'interrogation est supérieur à 2 millions d'euros.

Modalités de mise en œuvre des mesures de limitation de la charge de réponse des petites entreprises aux enquêtes existantes de la statistique publique

Les entreprises concernées, lorsqu'elles sont interrogées dans le cadre d'une seconde enquête obligatoire du champ considéré au cours d'une même année calendaire et qu'elles choisissent de ne pas y répondre, seront exemptées de l'amende prévue à l'article 7 de la loi du 7 juin 1951 susmentionnée dès lors qu'elles communiquent l'intitulé complet de la première enquête obligatoire et la date à laquelle elles y ont répondu. Si la déclaration ainsi faite est inexacte, elles s'exposent à l'amende maximale prévue par la loi en cas de refus de répondre à une enquête obligatoire de la statistique publique.

**Modalités de mise en œuvre des mesures de limitation de la charge de réponse
des petites entreprises aux enquêtes futures de la statistique publique**

Pour les enquêtes entrant dans le champ de cette circulaire, qui seront présentées au comité du label de la statistique publique et pour lesquelles une obligation de réponse est demandée, je vous demande de prévoir un cadre adapté permettant aux entreprises concernées par le champ de cette circulaire, lorsqu'elles font le choix de ne pas répondre à la nouvelle enquête qui leur est soumise dans la même année, de communiquer l'intitulé complet de la première enquête obligatoire à laquelle elles ont répondu ainsi que la date de cette réponse.

La présente circulaire est effective à partir du 1^{er} janvier 2016.

Je ne pourrai accorder le visa à une enquête ne répondant pas à ces conditions à partir de cette date.

Fait le 16 octobre 2015.

Le directeur général,
J.-L. TAVERNIER

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 12 octobre 2015 portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code des marchés publics, notamment son article 127 ;
Vu le décret n° 2010-1525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 14 octobre 2010 portant nomination au Comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;
Vu la proposition du vice-président du Conseil d'État en date du 23 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Ducarouge (Françoise), conseiller d'État honoraire, est nommée président du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics, à compter du 1^{er} novembre 2015.

Article 2

Le directeur des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires juridiques,
J. MAIA

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1994 portant création d'une mission de contrôle Recherche appliquée et promotion de la qualité ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Jean-Louis TERTIAN, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission « Recherche appliquée et promotion de la qualité » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Lucien SCOTTI, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier, à compter du 21 septembre 2015.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} octobre 2015 portant affectation à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 26 mars 1999 portant création d'une mission d'observation des conditions d'emploi et de rémunération dans les organismes publics, modifié par l'arrêté du 3 février 2005, ensemble l'arrêté du 24 mai 2005 relatif à la dénomination et aux attributions d'une mission du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Philippe SIMEON-DREVON, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Gestion des ressources humaines et audit salarial du secteur public » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Fondations d'utilité publique » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 portant création de la mission « Fondations d'utilité publique » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Jean-Paul HOLZ, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Fondations d'utilité publique » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 16 octobre 2015 portant désignation du responsable de la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 15 juin 1994 portant création d'une mission de contrôle organismes concourant aux recettes de l'État;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Denis VILAIN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Organismes concourant aux recettes de l'État » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 16 octobre 2015.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de Mme Oudot (Coralie) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Oudot (Coralie), sous-directrice des ressources humaines au secrétariat général des ministères économiques et financiers est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelée comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de M. Thévaux (Fabrice) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Thévaux (Fabrice), chef du bureau du recrutement et de la valorisation des personnels de catégories A, B et C et responsable de la mission du suivi personnalisé et des parcours professionnels à la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelé comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

Le vice-président

*du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la décision du 17 septembre 2012 portant titularisation d'élèves de troisième année (année scolaire 2012-2013) ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 2 juillet 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2013

M. Huang (Xiaobo).
Mme Wang (Jing).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2011 portant admission d'élèves titulaires de première année des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines à la suite du concours commun de 2010 ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de deuxième année des écoles nationales supérieures des mines à la suite du concours commun de 2011 ;

Vu les décisions des 17 juillet 2013, 30 octobre 2013 et 13 mai 2014 portant titularisation d'élèves au titre des années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 2 juillet 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2014

M. Dos Santos (Diego Francisco).
M. Eychenne (Mathieu).
M. Froehlich (Thibaud).
M. Gao (Jian).
M. Gravey (Mathieu).
M. Haddad (Tony).
M. Ji (Hua).
Mme Le Lay-Leme do Nascimento (Caroline).
M. Meghraoui (Adel).
M. Paupe (Steven).
Mme Roussel (Camille).
M. Tejada (Raphaël).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 5 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2011 portant admission d'élèves titulaires de première année des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines à la suite du concours commun de 2010 ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année des écoles nationales supérieures des mines à la suite du concours commun de 2011 ;

Vu la décision du 26 octobre 2012 fixant la liste des élèves titulaires admis en première année de formation initiale à l'École des mines d'Alès à l'issue du concours commun de 2012 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 2 juillet 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Mme Bustos (Julia).

Mme Grillon (Valentine).

M. Michelet (Grégoire).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 6 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 2 février 2011 portant admission d'élèves titulaires de deuxième année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2010 ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la décision du 17 septembre 2012 portant titularisation d'élèves de troisième année (année scolaire 2012-2013) ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2013

M. Seifo (Wassim).
M. Zhou (Xiaowei).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2011 ;
Vu les décisions du 17 septembre 2012 et du 10 septembre 2015 portant titularisation d'élèves au titre des années scolaires 2012-2013 et 2014-2015 ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2014

M. Dallemagne (Arnaud).
M. Nguyen (Trong Tan).
M. Petit (Thomas).
M. Toure (Pape-Mamadou).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 7 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2011 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2010 ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du concours commun de 2011 ;

Vu la décision du 26 octobre 2012 fixant la liste des élèves titulaires admis en première année de formation initiale à l'École des mines d'Alès à l'issue du concours commun de 2012 ;

Vu les décisions du 17 juillet 2013, du 30 octobre 2013 et du 17 septembre 2014 portant titularisation d'élèves au titre des années scolaires 2012-2013 et 2013-2014 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

M. Allibert (Yoan).

M. Altaymerkit (Taha).

M. Amraoui (Ahmed).

Mme Aparicio (Mathilde).

Mme Aury (Marie).

M. Baduel (Ronan).

M. Barrellon (Hugo).

Mme Belidan (Sarah).

M. Benchemled (Hicham).

Mme Bonnet (Céline).

M. Bouhrim (Rachid).

Mme Bouka (Imane).

Mme Bousseau (Marion).

M. Boussier (Thomas).

M. Boyer (Allan).

Mme Buna (Mathilde).

M. Calin (Flavien).

M. Carrico (Antoine).

M. Causeret (Louis).

Mme Chabbert (Caroline).
M. Chiquet (Arthur).
M. Citarella (Florian).
Mme Comte (Pauline).
M. Cuvelier (Thibault).
M. Daguin (Antoine).
M. Dahi (Abderrahmane).
M. Dau (Ngoc Vinh).
M. De Mourgues (Guillaume).
M. Delavaud (Antoine).
Mme Descos (Laura).
M. Dorne (Mathieu).
M. Dornier (Nicolas).
M. Dourin (Yohan).
Mme Duchalais (Julie).
Mme Ducros (Noémie).
M. Duhamel (Pierrick).
M. Dumont (Vincent).
Mme Edossa (Ruth).
M. El Kaïdi (Khalid).
M. Erdogan (Eser).
M. Falcon (Thibault).
Mme Fau (Ambre).
Mme Fornos (Margaux).
M. Fourteau (Geoffrey).
M. Gaillard (Morgan).
M. Garrigos (Laurent).
Mme Giacomelli (Alizée).
M. Giraud (Guillaume).
Mme Girones (Julie).
Mme Grosselin (Caroline).
M. Guénet (Antoine).
M. Hennequin (Pierre).
M. Isquierdo (Rémi).
M. Jeannier (Loïc).
Mme Kenbari (Assia).
M. Kientega (Sutong-Noma Benjamin Igor).
M. Lalubin (Pierre).
M. Lanseur (Zoubir).
Mme Mahmoudi (Sonia).
M. Malik (Vibhu).
M. Mandon (Jean-Benoît).
M. Martin (Géraud-François).
M. Migne Ndjem (Frank Hervé).
M. Mille (Fabien).
M. Mistretta (Sébastien).
Mme Nitecki (Justine).
Mme Peigné (Margot).
Mme Pendu (Christine).
Mme Perronet (Léa).

M. Poirot (Julien).
Mme Quoibion (Maurine).
Mme Rakotoarisoa (Claudéricka).
M. Randrianarijaona (Frédéric).
M. Rapenne (Benjamin).
M. Rayssal (Corentin).
M. Rebolho (Cédric).
Mme Ren (Ye).
M. Resch (Quentin).
M. Roll (Frank).
M. Scudeller (Mickaël).
Mme Simondon (Esther).
M. Singkham (Jacques).
M. Steibel (Audric).
Mme Tahri (Majda).
Mme Taoubane (Khaoula).
M. Tenkeu Djiki (David Charles Miller).
M. Terry (Romain).
Mme Thievenaz (Florence).
Mme Tourenq (Sophie).
M. Tratkanov (Dimitri).
Mme Tremblay (Charlène).
M. Varin (Alexis).
M. Verger del Bove (Loïc).
Mme Villemaire (Marie-Malorie).
M. Wallbraun (Julien).
M. Wassner (Thibaut).
M. Zloty (Stéphane).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 7 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 8 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la décision du directeur de l'école du 24 septembre 2013 arrêtant la liste des élèves de formation continue diplômante titularisés au titre de l'année scolaire 2013-2014 ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 10 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires de formation continue sortis de l'école en 2015, désignés ci-après par ordre alphabétique :

- M. Dozoul (Jacky).
- M. Felix (Julien).
- M. Gontier (Florent).
- M. Romano (Sylvain).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux), notamment son article 8 ;

Vu l'arrêté du 27 février 2015 portant nomination de Mme D'Hervé (Catherine) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux à compter du 14 mars 2015 ;

Sur proposition du directeur général des entreprises,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Ferrier (Rémi), responsable du Pôle entreprises, emploi et économie de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Midi-Pyrénées, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie, en remplacement de Mme D'Hervé (Catherine), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 29 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 93-38 du 11 janvier 1993 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux (Mines Albi-Carmaux), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux - Mme Duval (Laure);

Sur proposition de l'association amicale des anciens élèves (Alumni) de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Duval (Laure), chef de projet éolien Vents d'Oc, est renouvelée à compter du 22 octobre 2015 dans ses fonctions de membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences scientifiques, technologiques, économiques et industrielles.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Douai

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 27 août 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Douai**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 91-1036 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai), notamment son article 8;
Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 portant nomination de Mme Rossignol (Françoise) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai;
Sur proposition du président du conseil départemental du Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Drain (Blandine), conseillère départementale du Pas-de-Calais, est nommée membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, en qualité de représentante des collectivités territoriales de la région Nord - Pas-de-Calais, en remplacement de Mme Rossignol (Françoise), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Douai

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Douai**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 91-1036 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Douai (Mines Douai), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 8 octobre 2013 portant nomination de M. Pollet (Jean-Jacques) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai;

Vu l'arrêté du 23 juin 2015 portant nomination de M. Gazave (Marc) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai;

Sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Gazave (Marc), sous-directeur de la gestion des personnels et des parcours professionnels à la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers, est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelé comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

M. Johann (Luc), recteur de l'Académie de Lille, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Douai, au titre du ministre chargé de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Pollet (Jean-Jacques), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Douai est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*

L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 25 août 2015 portant nomination de la directrice adjointe
chargée de la recherche à l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines
de Nantes (Mines Nantes);
Sur proposition de la directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Le Coq Pipereau (Laurence), professeur de 1^{re} classe de l'Institut Mines-Télécom, est nommée
directrice adjointe chargée de la recherche de l'École nationale supérieure des mines de Nantes à
compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du
présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères écono-
miques et financiers.

Fait le 25 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 28 septembre 2015 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant nomination de M. Prince (Dominique) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Prince (Dominique), délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle à la direction des ressources humaines du secrétariat général des ministères économiques et financiers est, à compter du 26 octobre 2015, renouvelé comme membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, en qualité de représentant de l'État, au titre du ministre chargé de l'industrie.

Article 2

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 septembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 12 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines de Nantes**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes) ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2010 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du recrutement de 2009 ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2011 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du recrutement de 2010 ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année (formation initiale) des écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes, à la suite du recrutement de 2011 ;

Vu la décision du 28 septembre 2012 fixant la liste des élèves titulaires admis en première année de formation initiale à l'École des mines de Nantes, à la suite du recrutement de 2012 ;

Vu la décision du 28 septembre 2012 fixant la liste des candidats admis à l'École nationale supérieure des mines de Nantes en double diplôme de septembre 2012 à septembre 2014 ;

Vu la décision du 28 février 2013 portant titularisation d'élèves de troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Nantes au titre de l'année scolaire 2012-2013 ;

Vu la décision du 17 septembre 2013 fixant la liste des candidats admis à l'École nationale supérieure des mines de Nantes en double diplôme de septembre 2013 à septembre 2015 ;

Vu les décisions du 7 mai 2015 et du 30 septembre 2015 portant titularisation d'élèves de troisième année de l'École nationale supérieure des mines de Nantes au titre de l'année scolaire 2014-2015 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 25 septembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est attribué aux élèves titulaires de formation initiale sortis en 2015 désignés ci-après par ordre alphabétique :

M. Anderson (Groover).
M. Andriantavison (Keilatt).
Mme Bakala (Diane).
Mme Balard (Émilie).
Mme Baptiste (Camille).
M. Barbe (Timothé).
Mme Barrau (Marion).
M. Beaulieu (Erwan).
M. Beguin (Louis).
Mme Ben Maamar (Nesrine).
Mme Berget (Marie-Anne).
Mme Bergna Diaz (Nathalie).

M. Bibas (Dewis).
Mme Billotte (Pauline).
M. Blaise (Adrien).
Mme Blanchet (Amélie).
M. Bonnand (Quentin).
M. Bonnefond (Nicolas).
M. Bost (Antonin).
Mme Boualam (Myriam).
M. Bretin (Alexis).
M. Briere (Jean).
M. Carbonel-Rico (Jérémy).
M. Carpe (Pierrot).
M. Charvet (Florent).
Mme Chesneau (Audrey).
M. Collignon (Robin).
M. Colombero (Anthony).
M. Comoretto (Christophe).
M. Cordon (Jean-Baptiste).
M. Courcelle (Gatien).
Mme Coustance (Anne-Laure).
M. Coves-Cheurlin (Manuel).
M. Da Silva (Jimmy).
M. Dauger (Julien).
M. Debris (Henri).
M. Del Gallo (Nicolas).
Mme Delgado Lopez (Diana).
M. Di Lauro (Pierre).
M. Diouloufet (Sylvain).
M. Drougard (François).
Mme Dubois (Élise).
M. Dumas (Maxime).
Mme Duque Pelaez (Manuela).
Mme Ecartot (Sarah).
M. Euvrard (Florent).
M. Facchini (Guillaume).
M. Ferré (Victorien).
M. Foulquier (Damien).
Mme Fron (Hélène).
Mme Fu (Minxi).
M. Gallego (Matthieu).
M. Garinet (Florent).
M. Geoffray (Thibault).
Mme Gimenez (Caroline).
M. Giroux (Olivier).
M. Goy (Alexis).
Mme Gu (Pei).
M. Guérin (Antoine).
M. Guillemant (Arthur).
M. Guinot (Antoine).
M. Ha Minh (Duc).
M. He (Jinhang).
M. Hillériteau (Pierre).
M. Hoguein (Alexandre).
M. Humeau (Nicolas).
M. Huneidi (Clément).

M. Jaiswal (Raphaël).
M. Janvier (Thomas).
M. Jiao (Vincent).
M. Kermarec (Brice).
Mme Kouessi (Barbara).
M. Kuntz (Romain).
M. Lafdail (Younsse).
Mme Lajeunesse (Morgane).
M. Lalourcey (Hippolyte).
M. Lamouroux (Maxime).
Mme Langlois D'Estaintot (Blandine).
M. Laplane (Martin).
M. Laval (Aristote).
M. Le Cheviller (Louis).
M. Le Corre (Thibault).
M. Le Quéré (Gaëtan).
M. Le Saux (Erwan).
Mme Leconte (Théoxane).
Mme Léonard (Émilie).
M. Lepage (Guillaume).
M. Li (Tie).
Mme Liu (Bingqing).
Mme Lorient (Camille).
M. Luis (Edgar).
Mme Lyu (You).
Mme Mangane (Aïcha).
M. Manteau (Constant).
M. Marechal (Luc).
M. Mary (Karim).
M. Maucotel (Pierre).
M. Mauvy (Léo).
M. Ménard (Quentin).
M. Menoud (Bertrand).
Mme Mercier (Morgane).
Mme Meyer (Ophélie).
Mme Meyrier (Sarah).
Mme Mias (Alice).
M. Morel (Maxime).
M. Ngoue (Georges-Antoine).
Mme Nguyen (Diane).
M. Niang (Papa Baidy).
M. Ouriaghli (Badr).
M. Pabois (Gaël).
Mme Padilla (Inès).
M. Pain (Guillaume).
M. Paixao (Rémy).
Mme Payraudeau (Chloé).
M. Peng (Zhuangwei).
M. Piel (Quentin).
Mme Pilot (Kristelle).
Mme Pisano (Julie).
M. Quelennec (Maxime).
M. Quilliard (Raphaël).
M. Raddadi (Mehdi).
Mme Ramírez Flórez (María Camila).

M. Rass (Adrien).
M. Réguillon (Vincent).
M. Ríos Zuluaga (Pablo Andrés).
M. Rodriguez Vasquez (Sebastian).
Mme Rondeau (Morgane).
M. Rondepierre (Quentin).
Mme Roussel (Alice).
M. Rousseliere (Guillaume).
M. Rufin (Antoine).
M. Sahridj (Malek).
M. Salesse (Mathieu).
M. Saloum (Émile).
M. Sarquis Amézquita (Jorge Luis).
M. Senecat (Thibaud).
M. Servant (François).
M. Shen (Yue).
Mme Souilleux (Amandine).
Mme Stähli (Morgane).
M. Sylla (Cheikh).
Mme Talha (Sara).
M. Tanfous (Samir).
M. Terraz (Loann).
M. Teyssier (Nicolas).
M. Thaifa (Adil).
Mme Thorigné (Floriane).
M. Tran (Vincent).
Mme Turpaud (Anne).
Mme Uge (Caroline).
M. Verdon (Valentin).
Mme Viguier (Marine).
M. Vilmart (Harold).
Mme Wei (Yuping).
Mme Xie (ZiRan).
Mme Xu (Bingqing).
M. Yobé-Bowen (Sean).
M. Zaninetti (Quentin).
M. Zheng (Charles).
Mme Zhu (Liwen).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Nantes

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 octobre 2015 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité « ingénierie logicielle », en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1037 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Nantes (Mines Nantes) ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2011 fixant les conditions de recrutement, d'études et de délivrance des cycles de formation d'ingénieur sous statut salarié de l'École nationale supérieure des techniques industrielles et des mines de Nantes ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu le procès-verbal de recrutement - mai 2011, filière ingénierie logicielle, établi le 30 juin 2011 par l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire fixant la liste des candidats retenus ;

Vu le procès-verbal de recrutement - mai 2012, filière ingénierie logicielle, établi le 10 juillet 2012 par l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire fixant la liste des candidats retenus ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 1^{er} octobre 2015,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité « ingénierie logicielle », en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire, est attribué aux élèves sortis en 2015 désignés ci-après par ordre alphabétique :

- M. Bec (Gwenaël, Pierre).
- M. Berriau (Alexandre, Guy, Raymond).
- M. Bonnefont (Julien).
- M. Braud (Benjamin, Patrice, Davy).
- M. Cartaud (Mathieu, Paul, Gérard).
- M. Deray (Julien, Claude, Jean-René).
- M. Escarieux (Guillaume, Louis, Yves).
- M. Goncalves (Jonathan, Oligario).
- Mme Guet (Clément, Vianney, Laurent).
- M. Guillaume (Romain, Thomas, Alain).
- M. Gutierrez (Matthieu).
- M. Guyonnet (Clément, Mathieu, Jonathan).
- M. Herbert (Mathieu, Jacques, Christophe).
- M. Hurtaud (Alban, Sébastien, Claude).
- M. Legendre (Thomas, Romain, David).
- M. Leloup (Guillaume, Daniel, Maurice).
- M. Martin (Thibault, Alexis, Jean).
- M. Roulleau (Victor, Simon).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes, spécialité « ingénierie logicielle », en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie Pays de la Loire, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice de l'École nationale supérieure des mines de Nantes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 octobre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Commission de certification des comptes
des organismes payeurs des dépenses financées
par les fonds européens agricoles

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 14 octobre 2015 portant délégation de signature

La présidente de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles,

Vu le décret n° 2007-805 du 11 mai 2007 instituant une commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2013 portant nomination de membres, de la présidente et de la vice-présidente de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Luc Cambounet, rapporteur spécial au sein de la commission de certification des comptes des organismes payeurs, à effet de signer, au nom de la présidente, les ordres de mission et les états de frais établis à l'occasion des déplacements des agents de la commission, ainsi que les conventions, actes et correspondances de gestion courante nécessaires au fonctionnement de la commission.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc Cambounet, délégation permanente est donnée à M. Messaoud Berkane, à M. Sébastien Lobelle et à M. Pascal Parizot, rapporteurs spéciaux au sein de la commission de certification des comptes des organismes payeurs, à effet de signer, au nom de la présidente, tous les actes visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 14 octobre 2015.

*La présidente de la commission de certification
des comptes des organismes payeurs
des dépenses financées par les fonds européens agricoles,*
A. PEYRONNET

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

